

ÇA S'EST PASSÉ EN MARS

Au sein de la commune



21/03/22 - Rencontre avec les commerçants de Bignoux pour le projet de la future zone commerciale

25/03/22 - Mise sous plis des cartes d'électeurs, pour info : Si votre carte ne vous est pas parvenue, peut-être n'avez-vous pas effectué votre changement d'adresse. Votre carte sera disponible dans votre bureau de vote les dimanches 10 et 24 avril.



11/03/22 - Rencontre avec Monsieur Belin, sénateur.

Au sein de Grand-Poitiers

03/22 : Différentes commissions : Espaces publics, Mobilité, Urbanisme - Sport, Culture et Patrimoine, Tourisme - Développement économique, Esri, ESS, Emploi - Logement - Commission Générale des finances - Conseil communautaire Orientations budgétaires.

Reconduction de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique auprès des habitants de Grand Poitiers à compter du **lundi 11 avril**. L'aide à l'achat est de 25% du prix d'achat du vélo électrique plafonné à 250 €.

Les conditions à remplir pour bénéficier d'un chèque : ▪ Résider dans Grand Poitiers, ▪ Avoir 18 ans ou +, ▪ 1 seul chèque VAE par foyer, ▪ Etre une personne physique (les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier)

A compter du 11 avril, les habitants seront donc invités à remplir le dossier de demande sur le site des démarches en ligne de Grand Poitiers : <https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/contextChoice>.

Deux pièces justificatives sont nécessaires pour compléter cette demande : ▪ la carte d'identité du demandeur, ▪ un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au même nom que la carte d'identité). Le chèque nominatif sera adressé par mail.

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'effectuer ces démarches de manière dématérialisée, les formalités pourront être effectuées sur rendez-vous à l'agence CAP sur le Vélo (05.49.52.36.36), localisée au Pôle d'Echanges Multimodal de Poitiers, aux heures suivantes : 8h30 à 11h45 et 13h15 à 17h.



Le maire vous emmène tous les mois à la découverte d'une entreprise ou d'une association de la commune. Ce mois-ci il s'agit de : Madame Béatrice Bréchoire-Bouin, Présidente de Poitiers Trap

Cette association de ball-trap créée le 01/05/1969 est présidée par Madame Bréchoire-Bouin Béatrice. Elle compte 100 adhérents et 120 licenciés allant de 11 à 88 ans dont un ancien champion du Monde toujours inscrit au club. Elle est labellisée école de tir avec un initiateur pour le tir aux plateaux.

Elle possède 9 installations pour 5 disciplines différentes

- 2 fosses universelles
- 2 fosses DTL
- 2 parcours de chasse
- 1 skeet olympique
- 2 compaks sportings

L'association est ouverte à tous, tous les mercredis et samedis de 13h30 à 19h00 avec un club-house à disposition (vente de boissons non alcoolisées et de glaces, l'été).

Les lieux sont également occupés, pour de l'entraînement, par :

- Les gendarmes les mardis après-midi
- Les policiers les jeudis après-midi
- Les extracteurs pénitenciers les vendredis matin.

Deux concours vont être organisés cette année, les **24 avril et 3 juillet**.

C'est le seul club de la Vienne en capacité d'organiser des compétitions. Les deux autres clubs du département ne sont pas ouverts en hiver.

Composition du bureau :
Mme Bréchoire-Bouin Béatrice, Présidente
Mr Nicolas Brunet, Secrétaire
Mr Girault Bruno, Trésorier

Vous pouvez contacter l'association via le mail : poitierstrap86@gmail.com ou aller découvrir le site, «le Bois des Pauneaux» à Bignoux, pendant les horaires d'ouverture ou par téléphone au 06 30 46 27 52



MAIRIE

1 rue du Bignoux
86800 Bignoux
Tél. : 05 49 61 21 91
Fax : 05 49 46 10 73
contact@bignoux.fr
www.bignoux.fr

f : @bignoux

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :
9h-12h & 14h-17h
Mardi : 14h-19h

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 49 37 86 27
biblio_bignoux@yahoo.fr
Permanence d'accueil :
Mardi : 16h-19h
Mercredi : 10h-12h & 14h-18h
Vendredi : 16h-19h
samedi : 9h-12h

ÉCOLE PUBLIQUE

Tél. : 05 49 61 21 53
site.ac-poitiers.fr/bignoux/

CANTINE ET GARDERIE

Tél. : 05 49 61 35 40

DÉCHÈTERIES :

Bonnes

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h-17h45
Mercredi et Samedi : 8h-11h45

Sèvres-Anxaumont

Lundi, Mardi : 8h-11h45
Mercredi, Jeudi et Samedi :
14h-17h45

Saint-Julien l'Ars

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 8h-11h45 & 14h-17h45
Jeudi : 8h-11h45

Mise en Page :
Vanessa Valade
Responsable de la publication :
Emmanuel Bazile

La G@zette du Bignolas

Avril 2022

Édito du Maire

Chères Bignolaises, Chers Bignolais,

En ce mois d'Avril et en amont du vote du budget, il me semblait utile de vous exposer les décisions importantes que nous avons prises concernant deux de nos services communaux que sont la garderie périscolaire et la médiathèque.

Pour le 1^{er}, les locaux de la garderie étant devenus très exigus, et avec l'arrivée du covid 19, nous avons fait le choix d'installer provisoirement les services de garderie dans la salle de motricité de l'école. Après entretien avec le personnel, les enseignants et les représentants des parents d'élèves, et compte tenu de la création d'une 5^{ème} classe à la rentrée prochaine, il a été décidé d'étudier diverses possibilités. Le verdict est tombé. La construction d'une nouvelle garderie ou l'extension de celle-ci aurait un coût trop important pour la collectivité et parallèlement pour les contribuables que vous êtes. C'est pour cela que nous avons décidé de délocaliser le service de garderie dans les locaux de la médiathèque dès septembre 2022.

En ce qui concerne le 2^{ème} service qu'est la médiathèque, je souhaite rappeler l'importance pour la collectivité de maintenir ce service. La médiathèque installée dans 150m² et avec, à ce jour, une personne à temps plein à 35 heures depuis plus de 20 ans, n'est plus en adéquation avec le budget de notre commune.

Après étude auprès des 40 communes de Grand Poitiers, il s'avère que BIGNOUX possède un service au-dessus de ses moyens sans toutefois remettre en cause le travail de l'agent et l'importance de l'accès à la lecture pour tous.

Des communes de plus de 10.000 habitants ne possèdent pas de locaux d'une surface aussi importante que la nôtre et celles de moins de 5.000 habitants fonctionnent uniquement avec des agents à temps partiel et des bénévoles tout en proposant malgré tout de nombreuses activités.

C'est pourquoi la médiathèque déménagera prochainement dans l'ancienne garderie et le temps de travail de l'agent sera réparti comme suit : 20 heures en médiathèque et 15 heures en mairie pour gérer la communication.

Il était important pour moi d'être transparent avec vous. Garder nos services, oui, tout en les réaménageant pour répondre à nos besoins de façon raisonnée.

Je suis persuadé que vous comprendrez ces choix.

Bien à vous

Emmanuel BAZILE.
Maire

ÉLECTIONS 2022

Pour rappel : l'élection Présidentielle se déroulera **les dimanches 10 et 24 avril 2022, le bureau sera ouvert de 8h à 19h** et les élections Législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022, le bureau sera ouvert de 8h à 18h. Une nouvelle carte sera envoyée à tous les électeurs fin mars.

N'oubliez pas de vous munir d'un **document d'identité** (carte d'identité ou passeport), la seule carte d'électeur n'est pas suffisante.

CONCOURS PHOTO



La commune lance un concours photo réservé aux habitants de la commune. Le thème est libre mais doit être en rapport avec la commune (animaux, végétaux, patrimoine, habitants...)

3 photos au format JPEG de bonne résolution par participant maximum. Elles devront être envoyées à la mairie à contact@bignoux.fr au plus tard le 31.08.2022

La photo gagnante sera en couverture de l'agenda et sur le nouveau site et recevra un prix d'une valeur de 100€, la seconde un prix d'une valeur de 50€ et la troisième un prix

d'une valeur de 25€.

Inscription au concours obligatoire (avec cession de droit d'auteur et droit à l'image) à faire en mairie ou par demande à contact@bignoux.fr.

LES POTINS DU PATRIMOINE BIGNOLAIS

Le mois de mars nous annonce le printemps et depuis de nombreuses années : le changement d'heure !

Voici le mois de mars : mois du printemps, de la renaissance de la nature et aussi le passage à l'heure d'été. Ce changement d'heure est un événement marquant pour beaucoup d'entre nous. Il s'effectue 2 fois par an en France : en mars et en octobre. Ce qui nous tracasse au printemps, nous réjouit à l'automne ! Et c'est l'éternelle question qui revient chaque année : « on avance ou on recule ? ». Pour le savoir, retenez ce petit truc : le changement d'heure d'été a lieu juste avant avril, le mot commence par les lettres AV, donc on Avance d'une heure, et le changement d'heure d'hiver a lieu en octobre, le mot se termine par RE, donc on Recule d'une heure.

A quoi sert le changement d'heure ? Il sert à faire des économies d'énergie en alignant les heures d'activité sur les heures du soleil pour réduire la consommation d'électricité, donc en diminuant l'éclairage individuel.

Le changement d'heure date du 14 juin 1916 (réforme du Ministère de l'Intérieur). Le but principal de cette mesure est d'économiser chaque jour une heure de lumière artificielle et par conséquent de réserver à la Défense Nationale une quantité considérable de charbon et de pétrole actuellement dépensés en éclairage inutile.

Ce changement a donc été définitivement instauré en France en 1975 par Valéry Giscard d'Estaing, à la suite d'un choc pétrolier survenu en 1974 où le prix de l'essence avait fortement augmenté. Aujourd'hui l'électricité est principalement fournie par les centrales nucléaires donc on ne fait plus les mêmes économies.

Alors n'oubliez pas : dimanche 27 mars nous passerons à l'heure d'été. Dans la nuit du samedi au dimanche, à 2 heures du matin il sera 3 heures ; nous perdrons ainsi une heure de sommeil !!!



Le « Carrefour des Âges » est en mesure de vous proposer les activités suivantes :



Carrefour des Âges

- Initiation à l'informatique : tous les lundis de 14 h à 16 h à la salle socioculturelle (séances animées par 2 bénévoles) ;
- La marche « Les Flâneurs Bignolais » : tous les mardis et jeudis à partir de 9 h l'hiver et 8H30 à partir du mois de mai. Rendez-vous au parking de la salle socioculturelle ;
- Art floral : une fois par mois le jeudi à 19h à la salle socioculturelle ; le tarif est de 26 € par séance (les fournitures étant incluses) ;
- Couture, broderie, crochet... tous les vendredis de 14h30 à 18h ;
- Un atelier jeux de société le mardi après-midi, tous les 15 jours ;

Pour y participer, il vous appartient de vous acquitter de la cotisation annuelle de 16 euros auprès de Jacques ROCHE au 06.09.52.04.95.

PATRIMOINE BIGNOLAIS

Prochaine réunion patrimoine : vendredi 8 Avril à 14h30 salle du patrimoine

La pièce de théâtre « Sur un Air de Bignoux » dont il était question depuis de nombreuses années a « enfin » pu être jouée et chantée comme cela fut le cas en 1942 et a remporté un très vif succès.

Merci aux membres des associations Cap théâtre et Patrimoine Bignolais, à tous les bénévoles qui se sont joints à nous pour faire revivre ce souvenir de l'histoire de Bignoux ;

Merci à tous, celles et ceux qui se sont déplacés en nombre (environ 280 personnes sur le weekend) pour le plus grand plaisir des organisateurs.

L'exposition présentée en parallèle a elle aussi remporté un très grand succès.

PETIT CONSEIL ZEN : Surpassez-vous !

On n'atteint pas le bonheur en regardant le ciel et en soupirant : il faut se donner les moyens d'atteindre ses rêves et parfois prendre le risque de se tromper. On apprend aussi de ses échecs, c'est pour cela qu'il ne faut pas baisser les bras ou reculer devant un obstacle. Osez affronter la vie, vous en serez doublement récompensé.

La prochaine collecte aura lieu le **MERCREDI 13 AVRIL de 13h30 à 15h30.**



Vous pouvez déposer la veille et le matin vos papiers, journaux et magazines (sans film plastique ni carton) sur le terre-plein central du parking de l'école et pas devant le portail.

Une société située au Futuroscope nous a aussi proposé de récupérer leurs catalogues et de les ajouter à notre collecte. Il nous faudrait donc encore plus de bénévoles afin d'aller directement là-bas.

Alors, si vous avez envie de venir aider à brasser un peu de papier, contactez **Elodie au 06.32.58.68.11** ou écrivez-nous à ape.de.bignoux@gmail.com

La dernière collecte de l'année scolaire 2021-2022 aura lieu le **MERCREDI 29 JUIN de 13h30 à 15h30.**

DÉFILÉ DE PRINTEMPS DES ENFANTS

Le défilé de printemps des enfants, dans les rues de Bignoux, aura lieu le **VENDREDI 6 MAI de 14h30 à 15h30.** Nous vous attendons nombreux pour les encourager.

CAP THÉÂTRE

La troupe de théâtre amateur de BIGNOUX

19 et 20 mars 2022.

Merci, **Amis Bignolais**, qui avez été si nombreux à venir applaudir :

Sur un air de Bignoux

Revue chantée créée en mai 1942 par **G. RAMBOURG**



Jusqu'à 10 interprètes sur scène, 16 choristes et leur chef de chœur, 3 musiciennes, 2 vidéo-projections...

INSCRIPTION SCOLAIRE :

Votre enfant doit rentrer à l'école au mois de septembre 2022. N'oubliez de vous adresser à la mairie afin de retirer le dossier d'inscription scolaire ainsi que les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier.



PARCOURS INTERACTIF
AU PROFIT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES-YVES COUSTEAU DE BIGNOUX

Forêt Domaniale de Moulière
Pour en apprendre plus sur l'écologie et la forêt

Départ : préau de l'école primaire de Bignoux

DIMANCHE 22 MAI 2022
départ de 14h00 à 14h45

4€/adulte
Gratuit -12 ans

2 parcours possibles :
5 km et 8 km

TOMBOLA avec de nombreux lots : Hoverkart, ...

ZOO PALMYRE, Futuroscope, Astuces, GRAND POITIERS, etc.

j'aime la forêt ensemble, protégeons-la !

Office National des Forêts

GARDONS NOS ANIMAUX SOUS CONTRÔLE

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Quelques règles simples peuvent contribuer à préserver ces milieux fragiles :

- Gardons nos animaux à moins de 100 mètres de nous et **sous notre contrôle direct.**
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse.

EN CAS D'URGENCE
15 > SAMU
17 > Police secours
18 > Pompiers
112 > Secours européens
114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT: N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR** SUR WWW.ONF.FR / f i